



Le 27 mars 2017

Par courriel : [mcu@justice.gc.ca](mailto:mcu@justice.gc.ca); [Hon.Melanie.Joly@canada.ca](mailto:Hon.Melanie.Joly@canada.ca)

L'honorable Jody Wilson-Raybould, C.P., députée  
Ministre de la Justice et procureure générale du  
Canada  
284, rue Wellington  
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

L'honorable Mélanie Joly, C.P., députée  
Ministre du Patrimoine canadien  
15, rue Eddy  
Gatineau (Québec) K1A 0M5

**Objet : Financement pour l'accès à la justice dans les deux langues officielles**

Mesdames les ministres,

Je vous écris alors que votre gouvernement s'affaire à élaborer le prochain plan d'action fédéral en matière de langues officielles et, plus précisément, pour vous souligner l'importance d'améliorer l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

L'Association du Barreau canadien (ABC) est une association nationale regroupant plus de 36 000 membres, dont des avocates et avocats, des notaires, des universitaires et des étudiantes et étudiants en droit des quatre coins du Canada. Ses principaux objectifs comprennent l'amélioration du droit et de l'administration de la justice. L'ABC possède un engagement profond et de longue date en ce qui a trait au bilinguisme officiel dans le domaine du droit. De plus, en tant que premier président acadien de l'ABC, j'accorde une importance toute particulière à la dualité linguistique qui constitue une valeur fondamentale se trouvant au cœur de notre identité nationale et de notre régime juridique.

Votre gouvernement se fondera sur les résultats des consultations publiques menées par le ministère du Patrimoine canadien et le ministère de la Justice pendant la deuxième moitié de 2016 pour élaborer le prochain plan d'action relatif aux langues officielles. Vous prendrez aussi en considération le rapport du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes publié en décembre 2016 et qui s'intitule *Vers un nouveau plan d'action pour les langues officielles et un nouvel élan pour l'immigration francophone en milieu minoritaire*.

Pour ce qui est du domaine juridique, les consultations effectuées par vos deux ministères et les audiences publiques tenues par le Comité permanent des langues officielles ont clairement fait ressortir la nécessité d'un ensemble de mesures énergiques pour améliorer l'accès à la justice dans les deux langues officielles. En effet, même s'ils reconnaissent que beaucoup d'efforts ont été accomplis, les membres du Comité permanent des langues officielles ont constaté que l'accès à la justice dans les deux langues officielles continue à présenter des défis. Ils ont notamment dégagé les conclusions suivantes à cet égard :

- Un procès en français à l'extérieur du Québec prend généralement plus de temps et coûte plus cher, même s'il s'agit d'une cause qui relève du droit criminel.
- Le faible taux de bilinguisme chez les juges a un impact sur le travail des juges francophones ou bilingues. Sollicités pour leur compétences linguistiques, ces juges sont fréquemment appelés à entendre des causes à l'extérieur de leur district judiciaire, ce qui occasionne des retards dans l'administration des dossiers dans leur propre district.
- Les capacités bilingues restreintes des autres intervenants du système judiciaire tels les greffiers et greffières, policiers et policières posent de grands obstacles à l'accès à la justice en français.
- Il est important que le gouvernement soutienne l'implantation d'associations de juristes d'expression française dans toutes les provinces et territoires afin de contribuer à l'accès à la justice en français.

À la lumière de ces besoins marqués, nous encourageons fortement votre gouvernement à bonifier le financement accordé pour les programmes visant à favoriser l'accès à la justice dans les deux langues officielles. À ce sujet, nous sommes heureux de constater que le budget que votre gouvernement vient de déposer propose d'accorder deux millions de dollars sur deux ans, à compter de 2017-2018, au Service administratif des tribunaux judiciaires afin d'accroître la capacité des cours fédérales à rendre les décisions disponibles en français et en anglais. Bien qu'il s'agisse d'une mesure très positive en soi, il reste encore des chantiers de grande ampleur sur lesquels il faut travailler.

Dans un premier temps, nous devons nous assurer que l'appareil judiciaire peut fonctionner de façon bilingue. Conséquemment, l'élaboration de programmes en français pour des carrières en justice et une formation accrue pour les intervenants du système judiciaire à l'échelle pancanadienne demeurent des priorités. Dans un deuxième temps, nous devons augmenter les efforts pour éduquer et sensibiliser le public au sujet de ses droits en ce qui a trait à l'accès à la justice dans la langue officielle de son choix.

Nous souhaitons vivement que le prochain plan d'action relatif aux langues officielles tiendra compte de ces priorités.

Veuillez agréer, Mesdames les ministres, l'assurance de notre considération distinguée.

*(Lettre originale signée par René J. Basque)*

René J. Basque, c.r./Q.C.

c. c. : Sean Casey, Secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien  
(Sean.Casey@parl.gc.ca)

Bill Blair, Secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureure générale du Canada  
(Bill.Blair@parl.gc.ca)

Marco Mendicino, Secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureure générale du Canada (Marco.Mendicino@parl.gc.ca)

Denis Paradis, Président du Comité des langues officielles de la Chambre des communes  
(LANG@parl.gc.ca)

Ghislaine Saikaley, Commissaire aux langues officielles du Canada (comm@clo-ocol.gc.ca)